

Comité de pilotage

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

26 mai 2025



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

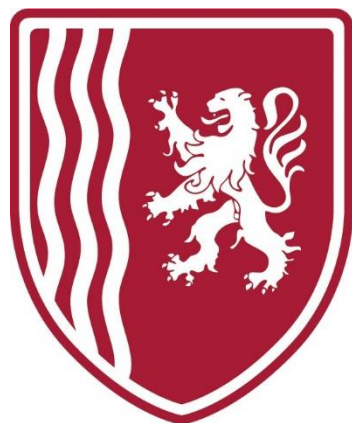
Ordre du jour

- Introduction par la Présidente de COPIL
- Le réseau Natura 2000 et ses outils
- Identité du site et enjeux
- Rappels du Document d'Objectifs
- Suivis des espèces et état de conservation
- Mise en œuvre des outils : MAEC, Chartes, EIN
- Financements
- Perspectives 2025-2027
- Questions



Outarde canepetière - © Etienne Debenest

Introduction

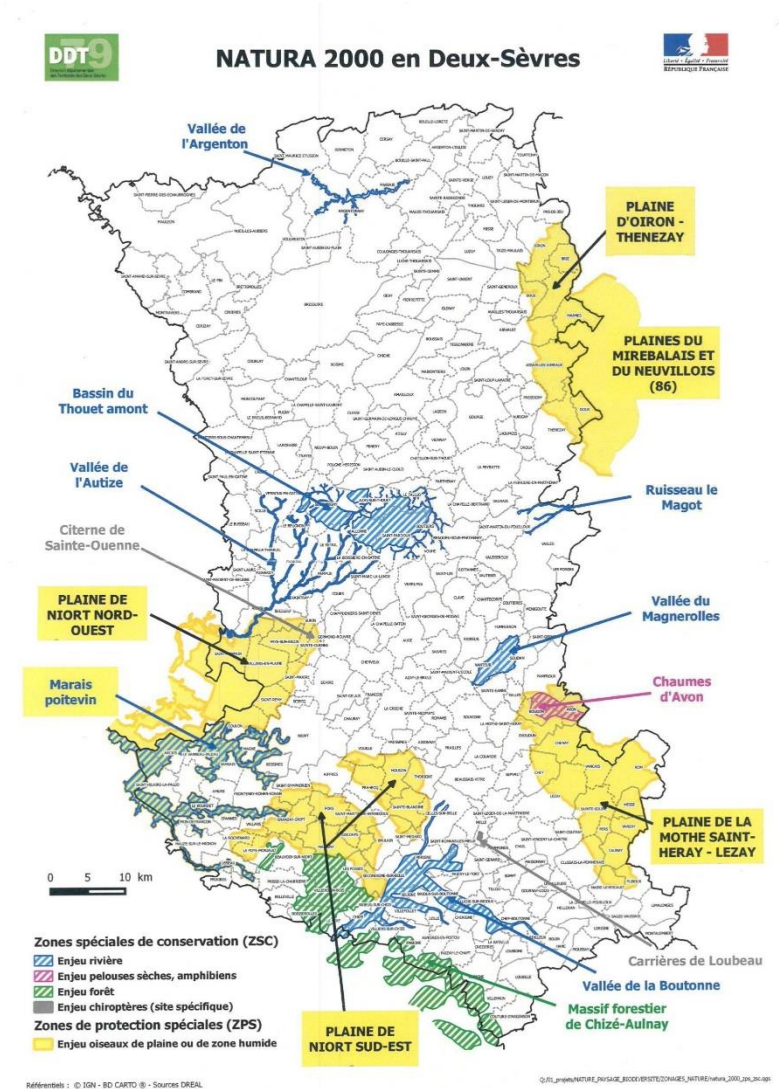


RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Le Réseau Natura 2000

Objectif : Maintenir et améliorer l'état de conservation des espèces animales et des habitats naturels

- Issu des **Directives « Oiseaux »** et « **Habitats Faune Flore** » ;
- > 29 000 sites en Europe, 1776 en France, 273 en Nouvelle-Aquitaine (dont 235 terrestres) ;
- 15 sites N2000 en Deux-Sèvres : 10 ZSC et 5 ZPS ;
- Animation GODS : 1 ZSC et 4 ZPS.



Les outils Natura 2000

En France : démarche concertée et basée sur le volontariat

- **Des outils contractuels**

Modifications des pratiques

/ Valorisation des bonnes pratiques

MAEC

Contrats

Chartes

Subvention pour le coût engendré /

Pas de surcoût

Engagements sur 5 ans avec possibilité d'exonérations fiscales (TFPNB)

- **Un outil réglementaire**

Les évaluations d'incidence pour les projets en zone Natura 2000 (ou à proximité).

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Identité et historique

- FR5412022 - Superficie **24 450 ha**, sur **19 communes** sur 2 Départements (79-86), **3 Communautés de communes**.
- Zone de plaine cultivée et de bocage, 1 ZSC (Camp d'Avon).
- Début d'élaboration du **DOCOB** en 2009 par le GODS, approbation en **2012**.
- Animation de novembre 2013 à mai 2024 par le **Département des Deux-Sèvres**.
- Depuis juin 2024 animation par le **GODS**.

<https://plaine-lamothe-lezay.n2000.fr/>



ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Enjeux : Avifaune des plaines agricoles

- 15 espèces d'intérêt communautaire ;
- 7 espèces désignatrices du site :

L'Outarde canepetière

L'Œdicnème criard

Le Busard cendré

La Pie-grièche écorcheur

Le Busard Saint Martin

Le Pluvier doré

Le Bruant ortolan

Et en priorité tertiaire : Le Hibou des Marais, le Busard des roseaux, le Pic noir et la Bondrée apivore.



Œdicnème criard - © Romain Chisson



*Outarde canepetière -
© Antoine Joris*

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Rappels du Document d'Objectifs

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site :

- Maintenir et reconquérir des habitats favorables pour les espèces d'intérêt communautaire,
- Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques,
- Minimiser les impacts des équipements et des projets structurants,
- Soutenir, appuyer, valoriser les activités de polyculture – élevage.

Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux du site :

- Protéger et favoriser la nidification,
- Assurer la pérennité des rassemblements postnuptiaux,
- Réduire le dérangement.

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Rappels du Document d'Objectifs

Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site :

- Sensibiliser l'ensemble de la population.

Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB :

- Faire vivre le site,
- Évaluer les actions du DOCOB.





Outarde canepetière

Suivi espèces



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir • Mobiliser • Accélérer


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARB
AGENCE RÉGIONALE DE LA
BIODIVERSITÉ
NOUVELLE-AQUITAINE

Outarde canepetière

Méthode de recensement

- **Suivi des mâles chanteurs (avril, mai, juin)**
- **Suivi des fauches (juin, juillet)**
- **Suivi des rassemblements postnuptiaux (septembre, octobre)**
- **2024 : année de comptage enquête nationale outarde**
 - 520 Points d'écoute réalisés sur la ZPS de MOLE

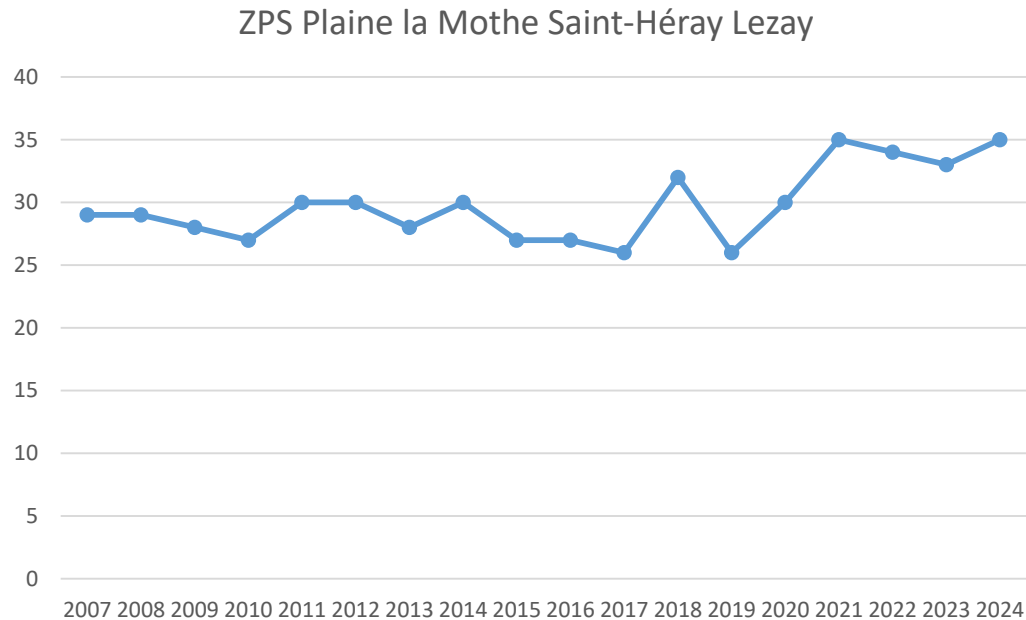


Outarde canepetière

Outarde canepetière

Résultats

- **Suivi des mâles chanteurs (avril, mai, juin)**



- Légère augmentation
- Sud de la ZPS en diminution (mais gros effort de MAE ces dernières années)

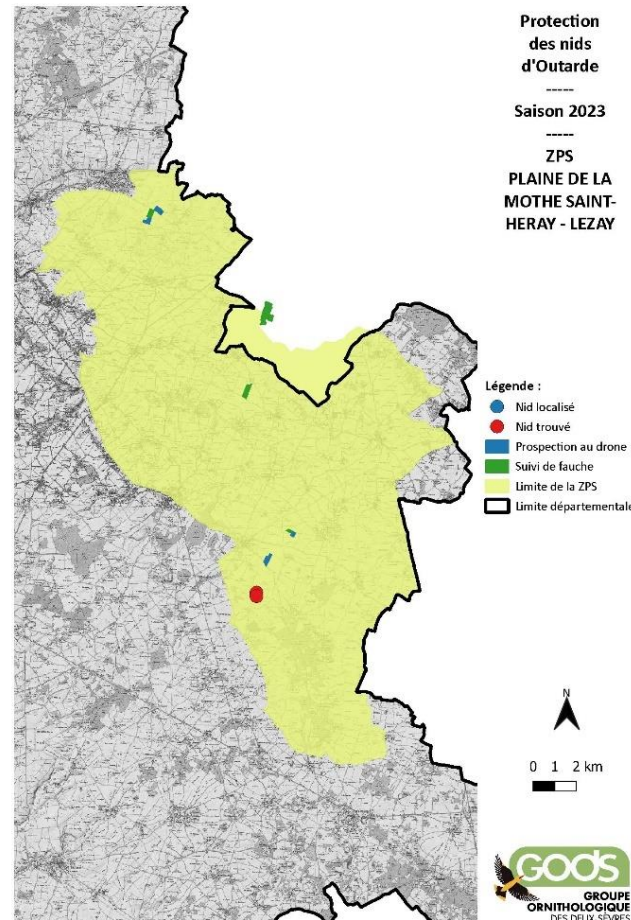


Outarde canepetière

Outarde canepetière

Résultats

- **Suivi des fauches (juin, juillet)**
 - 181 ha suivi en 2021
 - 2 nichées trouvées
 - 167 ha suivi en 2022
 - 1 nichée trouvée
 - 90,5 ha suivi en 2023
 - 73,6 ha suivi en 2024

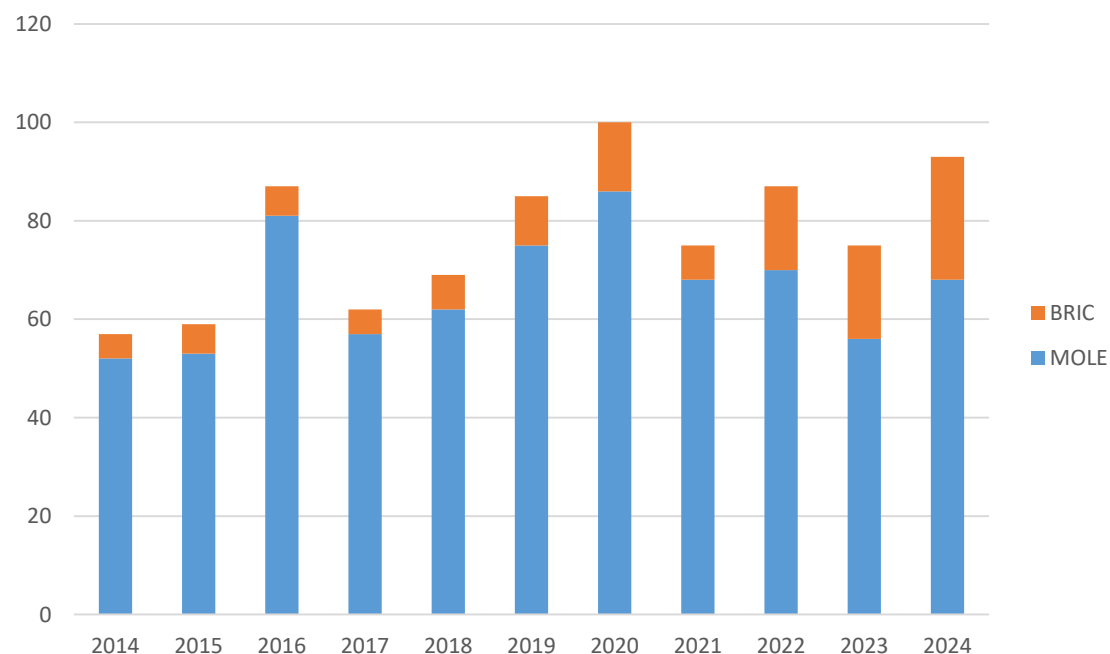


Outarde canepetière

Outarde canepetière

Résultats

- **Suivi des rassemblements postnuptiaux (septembre, octobre)**



- Stable
- Difficulté de comptage à l'automne dans le Mellois



Outarde canepetière

Œdicnème criard

Méthode de recensement

- **Prospection des milieux favorables (tous les 5 ans)**
- **Comptages des rassemblements postnuptiaux (tous les ans)**



Œdicnème criard

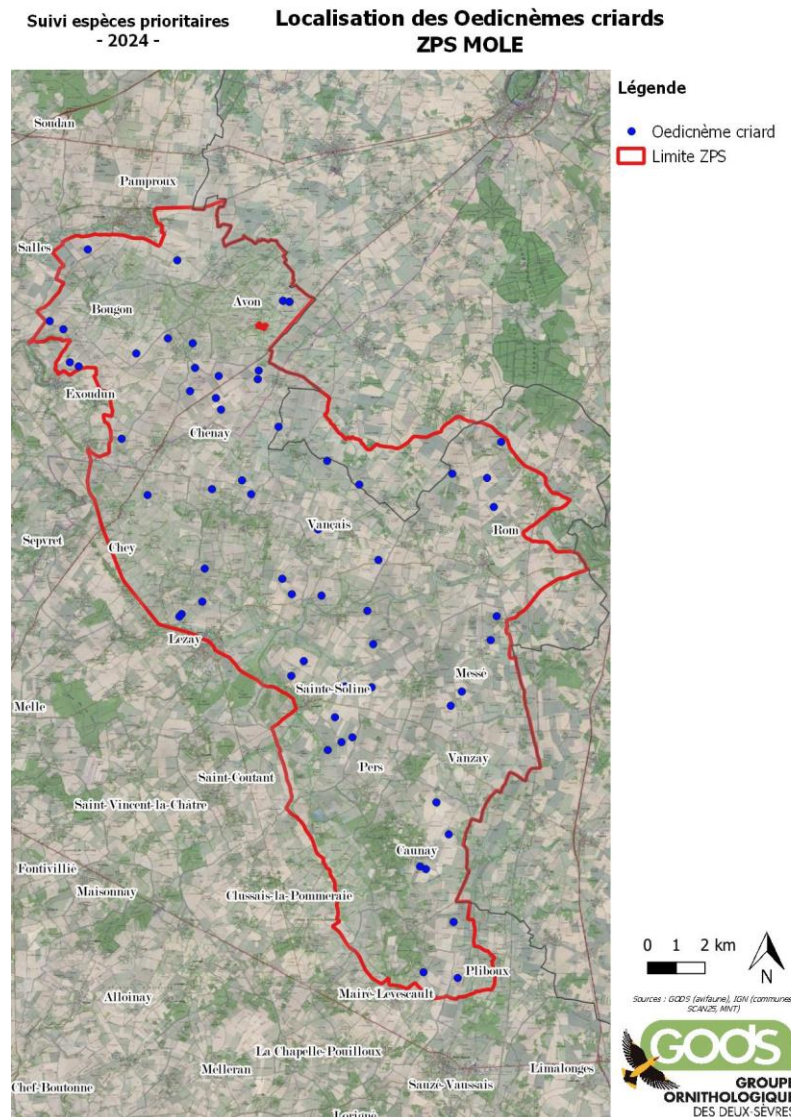
Oedicnème criard

Méthode de recensement

- Prospection des milieux favorables (tous les 5 ans)

	Nombre de couples nicheurs	Densité estimée sur la ZPS PLMSHL (couples/km ²)
2009	32	0,19
2015	48	0,28
2019	116	0,58
2024	29	0,26

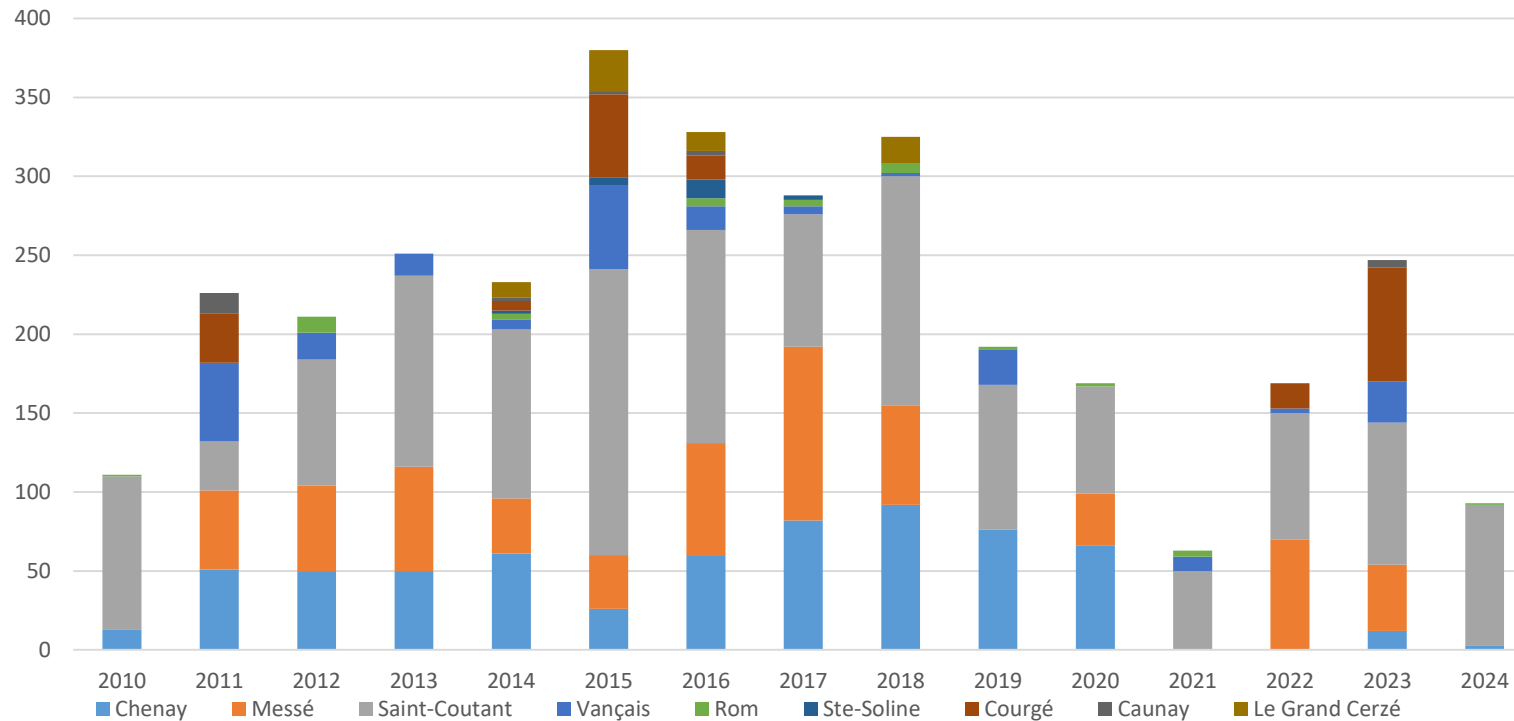
- Forte diminution
- Disparition de l'alimentation, travaux agricoles, météo ?



Œdicnème criard

Méthode de recensement

- Comptages des rassemblements postnuptiaux (tous les ans)



Œdicnème criard

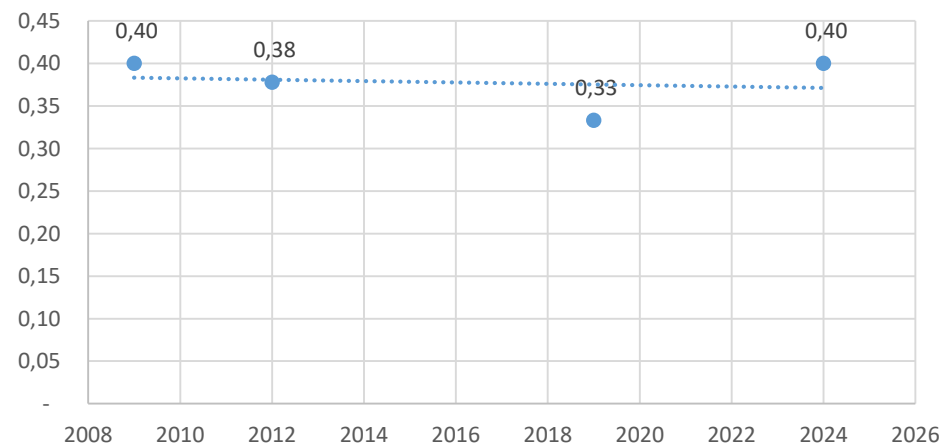
- Forte diminution

Pie-grièche écorcheur

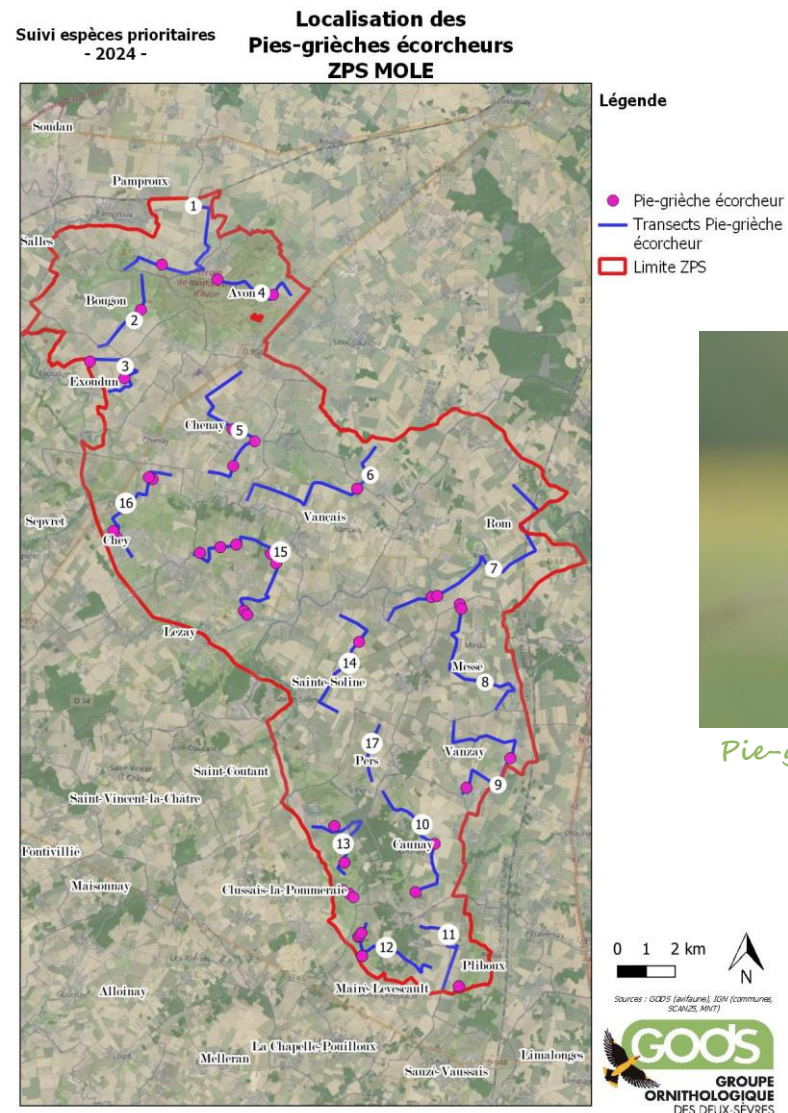
Méthode de recensement

• Parcours de comptage

Nombre de couples potentiels de Pie-grièche écorcheur
par km - ZPS MOLE



• Stable



Pie-grièche écorcheur

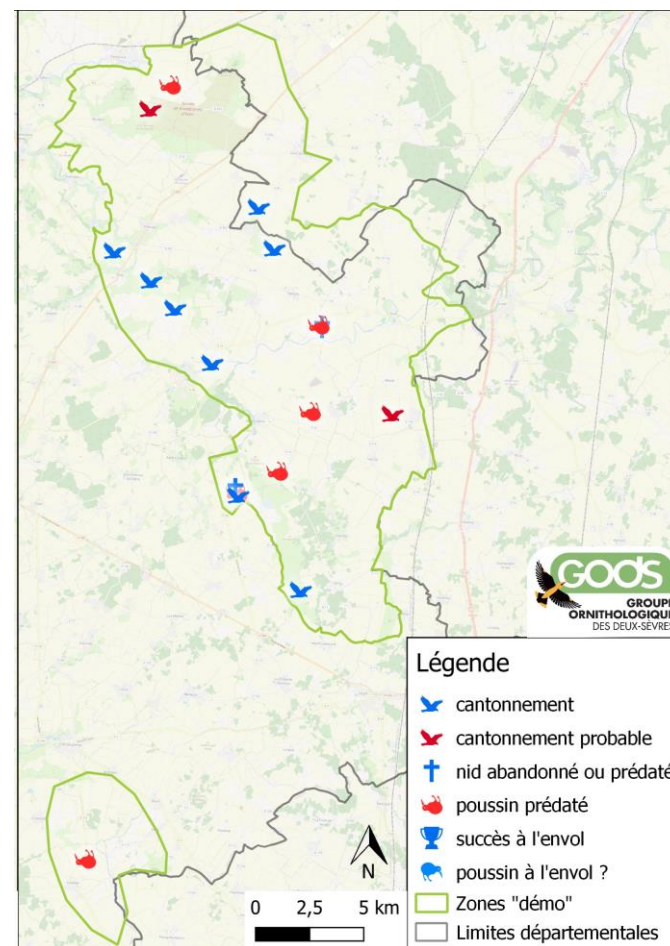
Courlis cendré

Coopération pour la CONservation du COurlis cendré nicheur en Nouvelle-Aquitaine

- Suivi et protection des couples**

Secteurs	Couple	Nid	Protégé	Œuf	Poussin	Jeune à l'envol
Mellois	16	8	6	22	21	0

- En légère diminution
- Avenir d'une population avec 0 jeune à l'envol !!!



Courlis cendré

Nouvelles espèces nicheuses

Réseau de surveillance de la biodiversité en NA

- **Elanion blanc (Espèce Annexe I DO)**
 - Nouvelle espèce nicheuse dans le Mellois depuis 5 ans.
 - Population fluctuante.
 - Jusqu'à 15 couples nicheurs dans la ZPS
- **Circaète Jean-le-Blanc (Espèce Annexe I DO)**
 - Nouvelle espèce nicheuse dans la ZPS depuis 2023.
 - Un couple connu, aire sous surveillance
 - Espèce très sensible au dérangement



Elanion blanc



Circaète Jean le Blanc

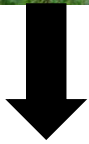


Protection de nichée de Busard

Protection des nichées

Protection des nichées

Outarde canepetière



Prairies:

- Jachères
- Prairies de fauches



Busard cendré



Busard Saint-Martin



- Céréales à paille
- Prairies de fauches



Protection des nichées

Calendrier

MOIS							
ACTIONS	3	4	5	6	7	8	9
Outarde canepetière							
Recherche des indices de nidification							
Suivi des fauches							
Recherche des familles							
Protection des nichées							
Contact et sensibilisation avec des exploitants							
Busard cendré, Busard Saint-Martin							
Repérage des cantonnements							
Localisation des nids							
Visite des nids							
Protection des nichées							
Contact et sensibilisation avec des exploitants							

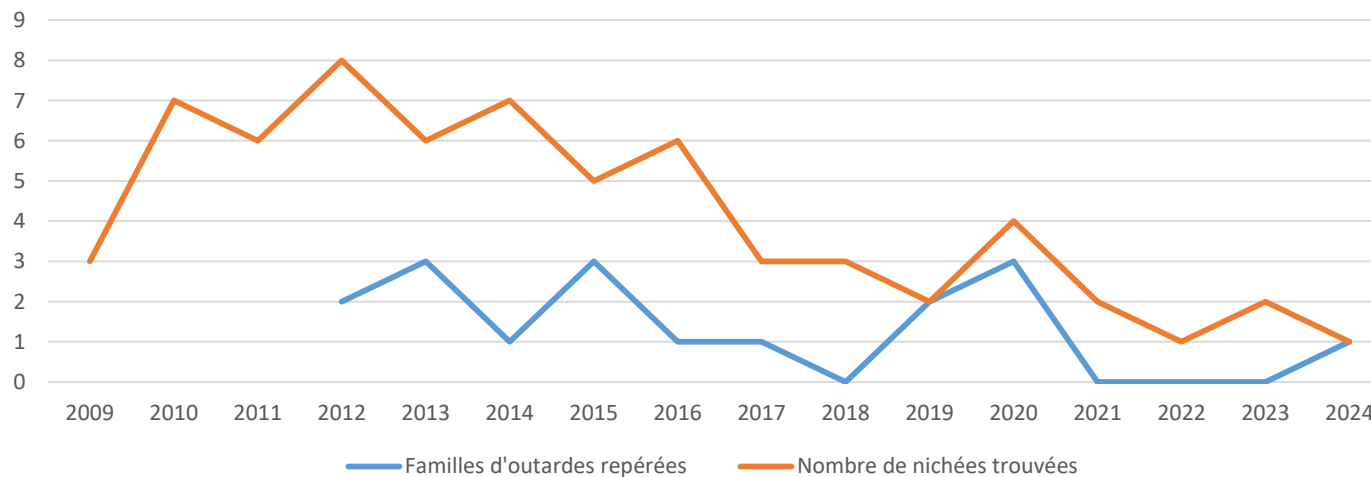
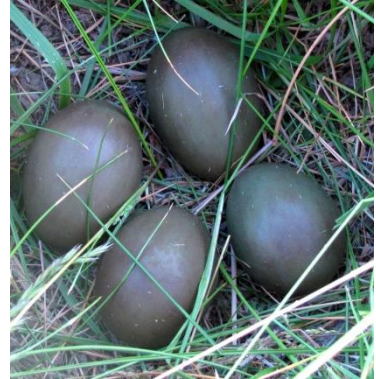


Photos : Guy Renaud

Protection des nichées

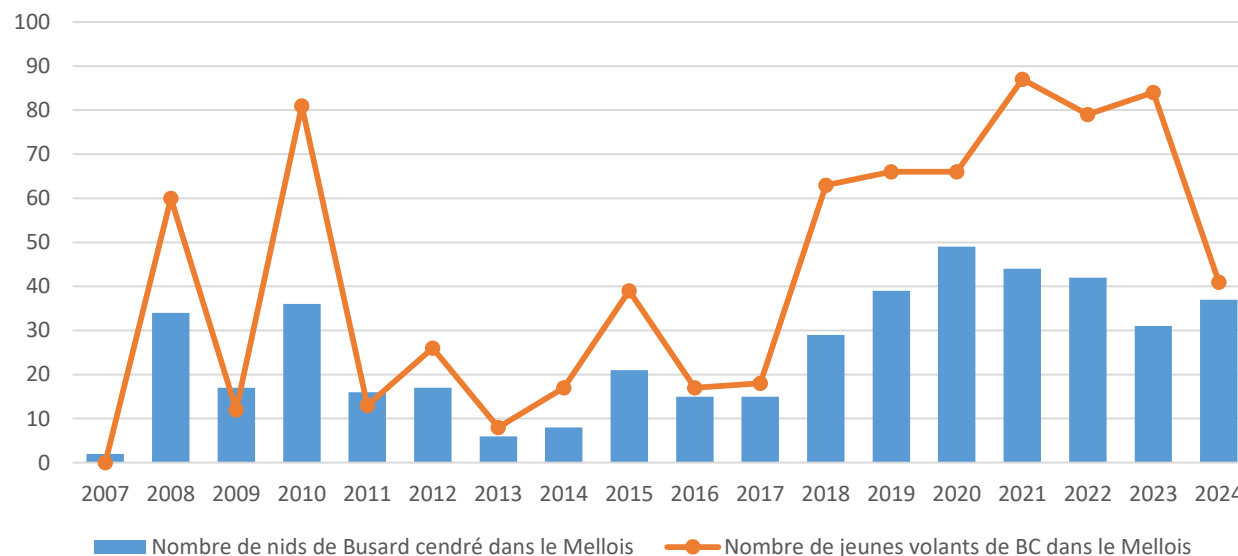
Résultats

- Suivi des fauches dans les périodes à risque
- Depuis 2020, recherche des nichées au drone à caméra thermique et par les femelles équipées de GPS.
- 2024 : 1 nichée trouvée (♀UC) + 1 famille repérée
(4 œufs : 1 non fécondé / 1 mort / 2 élevés & relâchés)



Protection des nichées

Résultats



- Mauvaise condition météo
- Forte pression de prédation

Implication des
agriculteurs : **Forte**

Aucune réticence
en ZPS



Busard cendré	2021	2022	2023	2024
Nombre de nids découverts en ZPS	15	11	12	14
Nombre total de jeunes volants observés	31	28	29	15
Nombre de jeunes volants grâce à protection	21	28	29	15

Bilan de l'état des populations d'oiseaux de plaine

Outarde canepetière

- Population stable mais fragile, stabilisée grâce aux MAE.
- Forte implication des agriculteurs sur le dispositif MAEC.
- Piste de réflexion : améliorer la qualité des couverts pour la ressource en orthoptères.
- Population très dépendante du nombre d'hectares gérés favorablement.

Œdicnème criard

- Répartition sur l'ensemble de la ZPS assez homogène.
- Diminution du nombre de couple.
- Rassemblements en diminution également.

Pie-grièche écorcheur

- Stabilisation du nombre de couples.

Busards

- Maintien des populations mais toujours très fragile en ZPS, beaucoup de couples sont sur le pourtour de la ZPS.
- Poursuivre la protection des nichées, les Busards devenant très dépendants de ces protections.

Courlis cendré

- Espèce sensible, population importante sur le Mellois.
- 16 couples en 2021, 2022, 2023 et 2024.
- Aucun jeune volant en 2021, 2022 et 2024 / 1 jeune en 2023.
- Etat de la population préoccupante !





Dispositif MAE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contractualisation MAE

Contexte

- **Période 2020 à 2022, transition entre les deux PAC** : de nombreux contrats sur prairie prolongé d'un an.
- 2021 et 2022 très forte demande de contractualisation bien au dessus de ce qui a été prévu et tous les contrats ont été acceptés
- **2023** : beaucoup de renouvellements et de nouvelles demandes de contractualisation, un budget important, bien que limité au regard des enjeux de conservation du PNA Outarde.
 - **Priorisation dans les secteurs à fort enjeux**
 - **Certains contrats n'ont pas été acceptés (4 années à renouveler), étalement des contractualisations sur plusieurs années**
- **2024** : budget équivalent à 2023
 - Enveloppe tardive (début avril) / déclaration au 15 mai pour les agriculteurs.

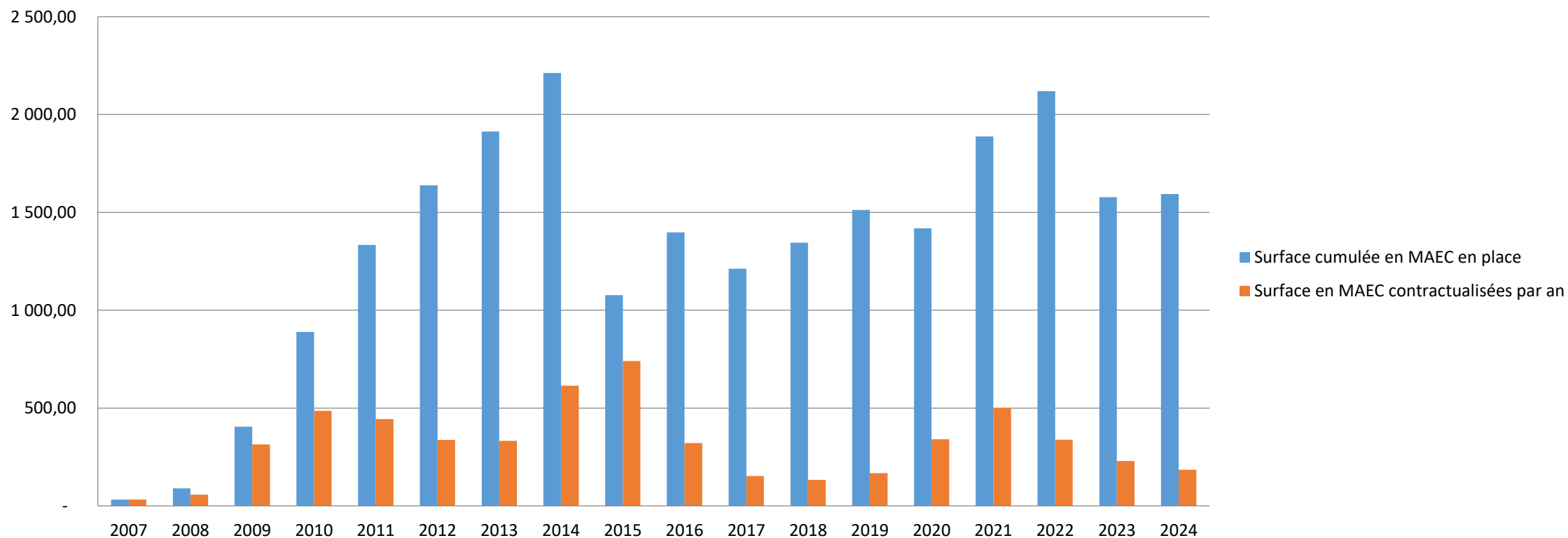


- **Animation adaptée : cibler les secteurs à enjeux**
- **La forte sensibilisation des exploitants et leur compréhension a permis d'engager/renouveler près de 184 ha (de mesures dédiées à l'Outarde)**

Contractualisation MAE

Résultats

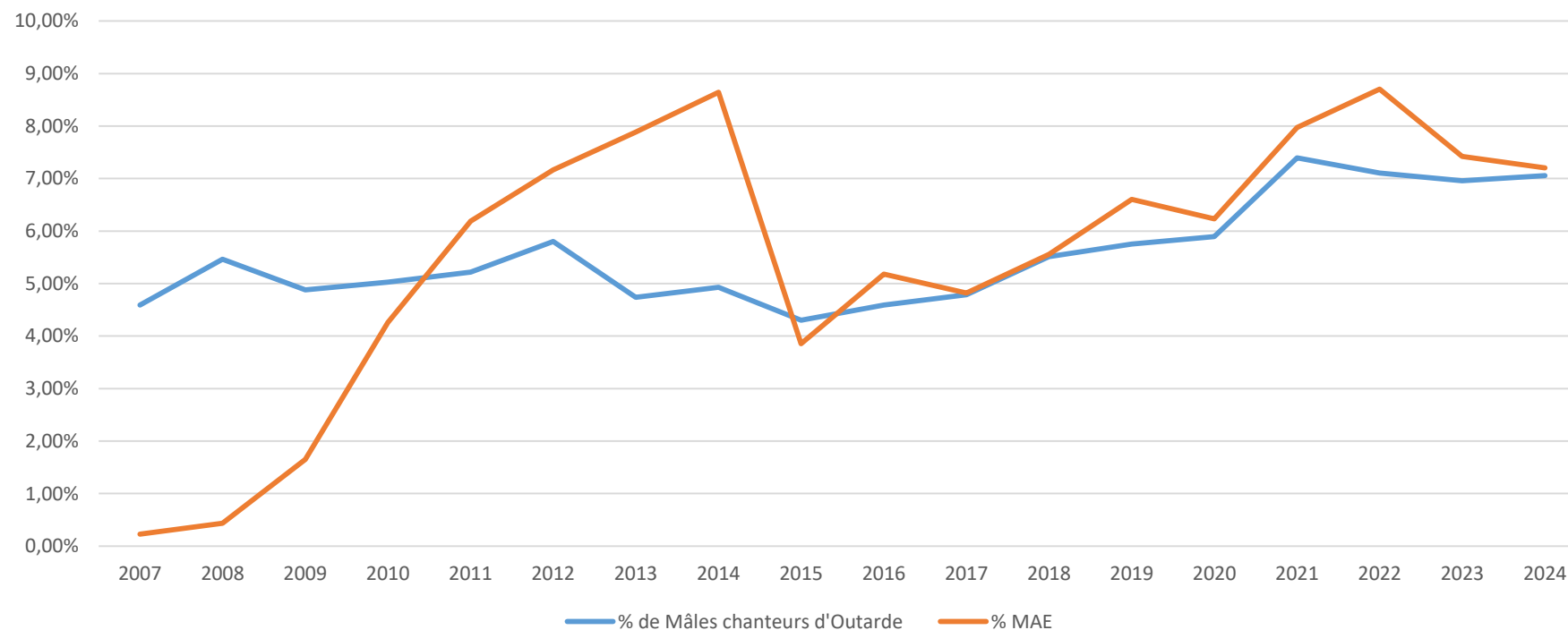
ZPS Plaine de la Mothe-St-Héray Lezay



Contractualisation MAE

Résultats

Évolution comparée des MAE enjeux Avifaune de Plaine
et du nombre de mâles chanteurs en Deux-Sèvres



ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Mise en œuvre des outils

- **Chartes N2000**

4 exploitations engagées pour 444 ha

- **Evaluations d'incidences N2000**

Sollicitation par 23 porteurs de projets dont :

6 hangars agricoles (dont 5 photovoltaïques)

2 remises en culture de prairies

4 constructions ou extensions chez des particuliers



Parcelle en MAE - © Rémi Pescay

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Financement

- Pour les 4 ZPS



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

	Tranche 2024-2025	
	Quantité jour	Montant € HT
1-Animation	10	4 610,00 €
2-Assistance technique	29	14 935,00 €
3-Suivi du site et du DOCOB	71	39 365,00 €
4-Assistance administrative	5	2 575,00 €
TOTAL 1+2+3+4	115	61 485,00 €

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Dotations aux collectivités

- Créée en 2019, cette dotation vise à soutenir les communes rurales (< 10 000 habitants) dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée.
- Possible utilisation de ce budget pour des actions en faveur des Oiseaux de plaine agricole (sensibilisation et information des habitants, gestion favorable de parcelles en propriété...). Voir les actions du DocOb en annexes.

Dotation biodiversité / aménités rurales - 2024	Montant
79336 - VANZAY	7 899 €
79336 - VANCAIS	11 463 €
79303 - SALLES	0 €
86244 - SAINT SAUVANT	10 360 €
79297 - SAINTE-SOLINE	16 339 €
79230 - ROM	22 152 €
79212 - PLIBOUX	3 969 €
79205 - PERS	3 258 €
79201 - PAMPROUX	9 541 €
79177 - MESSE	8 331 €
79163 - MAIRE-LEVESCAULT	5 517 €
79148 - LEZAY	17 689 €
79115 - EXOUDUN	7 689 €
79095 - CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	6 487 €
79087 - CHEY	9 430 €
79084 - CHENAY	14 695 €
79060 - CAUNAY	9 709 €
79042 - BOUGON	7 812 €
79023 - AVON	8 131 €

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Proposition de modification de la Fiche-action n°5

5-Conservier et renforcer les éléments fixes du paysage ★★★

Orientations de conservation à long terme :

Assurer la pérennité des habitats favorables aux oiseaux patrimoniaux du site.

< boisements autochtones >

Objectifs de développement durable :

Maintenir et améliorer le réseau de corridors biologiques.

Cadre de l'action :

Objectifs de la proposition :

- Actualiser les pressions (uniformisation des milieux) ;
- Introduire dans la fiche le maintien de milieux favorables (en plus du linéaire de haies) à la Pie-grièche écorcheur, espèce désignatrice et de priorité 1.

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien ou reconquête des linéaires et éléments fixes du paysage (corridors). Adoption d'une gestion adaptée sur la moitié des éléments topographiques des zones prioritaires.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	P1 : Pie grièche écorcheur. P2 : Busard Saint-Martin, Bruant ortolan. P3 : Pic noir, Bondrée apivore. Autres : phasianidés, ardéidés, passereaux, colombidés, strigiformes.
Localisation	Les secteurs arborés de la ZPS.
Surface concernée	≈ 1800 ha.

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Justification de l'action

La trame verte (et bleue) favorable à l'avifaune subit des agressions par :

- ✓ Simplification du paysage par disparition ou dégradation des haies, arbres isolés, vignes et vergers, de type familial notamment.
- ✓ Entretien agressif des haies très défavorable à l'avifaune (destruction des nichées, et des ressources alimentaires).
- ✓ Baisse globale de la ressource alimentaire et disparition progressive des ressources en auxiliaires de culture.
- ✓ Monoculture (peupleraies, pins...) au détriment des boisements autochtones.

La mise en œuvre de cette action permettra de :

- ✓ -Créer et maintenir une trame verte indispensable à l'avifaune liée aux éléments arborés en maintenant les éléments fixes et linéaires du paysage (chemins enherbés, haies, arbres isolés, vignes, vergers).
- ✓ -Améliorer la qualité des sites de nidification et de la ressource alimentaire de l'avifaune par adoption d'une gestion des éléments fixes et linéaires du paysage adaptée aux espèces d'intérêt communautaire.

Ce qui au total, contribuera à maintenir et pérenniser les populations d'espèces prioritaires dépendantes des éléments fixes de la ZPS (Pie grièche écorcheur, Bruant ortolan).

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Modalités techniques de mise en œuvre

Type de milieu à maintenir ou à reconquérir :

- ✓ Maintenir en appliquant une gestion favorable à l'avifaune (réf. Modalité de gestion), les haies et autres éléments constitutifs du paysage (chemins enherbés, vignes, arbres isolés). Leur suppression ou « déplacement » sont proscrits, sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice.
- ✓ Développer un réseau de haies reliant les éléments existants : déterminer les segments de haies à restaurer ou à créer afin de relier entre eux les autres haies ainsi que les bosquets, chemins, prairies, jachères, bandes herbacées, talus, mares...
- ✓ Maintenir et restaurer les boisements autochtones.

Localisation :

- ✓ Recenser et cartographier les éléments constitutifs du paysage de son territoire (exploitation agricole, commune...) : haies, arbres isolés, talus, bosquets, chemins, mares, prairies, jachères, murets, vignes...
- ✓ Les secteurs à privilégier sont ceux accueillant (et périphériques) la Pie-grièche écorcheur et le réseau bocager à proximité des boisements et du bâti pour les autres espèces prioritaires liées aux milieux arborés.

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Modalité de gestion :

- ✓ Restaurer des zones de boisements autochtones spontanés.
- ✓ Maintenir une largeur de haie supérieure à 1 mètre.
- ✓ Utiliser des essences adaptées au milieu dont les fruitiers traditionnels (noyer, amandier...) et exclure les espèces exotiques ou invasives (ailante, buddleia ou robinier notamment) et les cultivars horticoles. Ne pas utiliser de paillage plastique.
- ✓ Appliquer une gestion propice à la reproduction et/ou à l'alimentation de l'avifaune d'intérêt communautaire : préférer le lamier à l'épareuse, les essences locales adaptées au milieu, la taille des végétaux ligneux et le débroussaillage des emprises entre le 01/09 et le 28/02, l'absence de traitement chimique (application ponctuelle possible après avis de la structure animatrice). Certaines essences (à croissance lente ou ne fructifiant que sur du bois d'un an) profiteront d'un entretien limité à 1 fois tous les 2 ou 3 ans. Toutes ces pratiques favoriseront la pérennité et la qualité biologique de ces boisements linéaires.
- ✓ Rechercher une mixité de structure à l'échelle du site afin de fournir des haies basses buissonnantes comme d'autres comportant des arbres de haut-jet.
- ✓ Conserver les arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sur pied présents dans les haies (sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avérés).
- ✓ Conserver une banquette enherbée en pied de haie sans labour ni pesticides sur une emprise minimale de 3 m.
- ✓ Porter une attention particulière aux plantes indésirables susceptibles de coloniser les milieux naturels associés à l'espace agricole. Appliquer une lutte appropriée au plus tôt après tout repérage.

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Proposition de modification de la Fiche-action n°5

Coûts, BUDGET et plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : estimation de 0,28 à 0,52 €/mètre linéaire/an -> pour l'entretien de haie.

+ Pour la création de haie 10 €/m (comprenant les plants, la protection et le paillage) ou 1400 à 2600€ /ha

Budget prévisionnel : estimé entre 1300 à 1500 €/an. Voir annexe 3, page 167 et suivantes. par année de restauration.

Financeurs potentiels : État, Europe, Collectivités, Coopératives, autres...

Indicateurs de mise en œuvre :

- ✓ Nombre de Charte N2000 et de CN2000. Contrat
- ✓ Quantité de linéaires (km) et ponctuels inscrits dans les documents d'urbanisme.
- ✓ Quantité de linéaires (km) et ponctuels gérés favorablement en faveur de l'avifaune.

+ Surface (ha) gérée favorablement pour l'avifaune.

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Perspectives 2025-2027

- **Création d'une plaquette de communication propre à la ZPS**
- **Suivi des hivernants 2025-2026**
- **Le GODS a postulé au marché d'animation Natura 2000 pour les 2 prochaines années.**



Buse cendrée - © Maxime Passerault



ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Questions / Echanges



Annexes

ZPS « Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay »

Programme d'actions du Document d'Objectifs

- 1 - MAINTENIR OU CREER UNE MOSAÏQUE DE PARCELLES ***
- 2 - MAINTENIR, RECONQUERIR ET GERER DES SURFACES EN HERBE FAVORABLE ***
- 3 - AMELIORER LE COUVERT AUTOMNAL SUR LES ZONES DE RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX ***
- 4 - PRESERVER LA CEINTURE VERTE DES VILLAGES ET HAMEAUX *
- 5 - CONSERVER ET RENFORCER LES ELEMENTS FIXES DU PAYSAGE ***
- 6 - GERER FAVORABLEMENT LES BORDS DE VOIES **
- 7 - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **
- 8 - MENER DES AMENAGEMENTS FONCIERS FAVORABLES AUX OISEAUX PATRIMONIAUX ***
- 9 - LIMITER LES IMPACTS DES LIGNES ELECTRIQUES THT, HT ET HTA *
- 10 - ACCOMPAGNER ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES **
- 11 - ORGANISER LA PROTECTION PHYSIQUE DES NICHEES ***
- 12 - PRENDRE EN COMPTE L'AVIFAUNE DANS LA GESTION DU MILIEU FORESTIER **
- 13 - FAIRE COINCIDER LES RESERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE AVEC LES ZONES DE PRESENCE DE RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX *
- 14 - ACCOMPAGNER LES PRATIQUES DE LOISIRS DE PLEIN AIR (HORS CHASSE) **
- 15 - METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATION VERS LES ACTEURS LOCAUX ET LES VISITEURS **
- 16 - APPORTER UN APPUI TECHNIQUE AUX PORTEURS DE PROJET ET UNE EXPERTISE AUX SERVICES DE L'ETAT ***
- 17 - ANIMER LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ***
- 18 - SUIVRE L'EVOLUTION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES PRIORITAIRES DU SITE ***
- 19 - SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB ***

Merci de votre attention

Suivez nos actualités en direct

